



Bruxelles, le 9 avril 2014  
(OR. en)

**NOTE D'INFORMATION<sup>1</sup>**  
**CONSEIL "AGRICULTURE et PÊCHE"**  
**Lundi 14 avril 2014, à Luxembourg**

*La session du Conseil sera consacrée à des questions relatives à l'agriculture; elle débutera le lundi 14 avril 2014, à 11 heures. Le Conseil sera présidé par M. Athanasios Tsiftaris, ministre grec du développement rural et de l'alimentation.*

*Le Conseil procédera à un échange de vues sur un rapport concernant le **fonctionnement du secteur des fruits et légumes** depuis la réforme de 2007. Ce rapport a été présenté par la Commission lors du dernier Conseil "Agriculture", en mars.*

*Enfin, des informations seront communiquées aux ministres concernant le **système de quotas laitiers et la sécheresse à Chypre**.*

*Une conférence de presse aura lieu à l'issue de la session (+/- 13 heures).*

*Les manifestations publiques et les conférences de presse peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante:*

<http://video.consilium.europa.eu/>

*L'accès à la transmission vidéo, téléchargeable en format "broadcast" (MPEG 4), se fera via l'adresse: [www.eucouncil.tv](http://www.eucouncil.tv)*

*Les photos de l'événement sont publiées dans notre photothèque, à l'adresse [www.consilium.europa.eu/photo](http://www.consilium.europa.eu/photo), où elles peuvent être téléchargées en haute résolution.*

---

<sup>1</sup> La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

P R E S S E

## Rapport sur le secteur des fruits et légumes depuis la réforme de 2007

Les ministres procéderont à un échange de vues sur un récent rapport de la Commission relatif à la mise en œuvre des dispositions concernant les organisations de producteurs, les fonds opérationnels et les programmes opérationnels dans le secteur des fruits et légumes, en vigueur depuis la réforme de 2007. Ce rapport a été présenté par la Commission lors du dernier Conseil "Agriculture", en mars (doc [7312/14](#)).

La réforme de 2007 avait pour objectif de renforcer le rôle des organisations de producteurs de fruits et de légumes (OP) en mettant à leur disposition une plus large palette d'instruments pour leur permettre de prévenir et de gérer les crises du marché. Des mesures incitatives ont été adoptées afin d'encourager, d'une part, les fusions d'OP, ainsi que la création d'associations d'OP (AOP) et, d'autre part, la coopération transnationale.

Le rapport indique toutefois que le degré d'organisation dans le secteur des fruits et légumes demeure faible, voire inexistant, notamment dans certains États membres du sud et dans certains États membres ayant adhéré à l'UE en 2004 ou ultérieurement. Selon la Commission, cela signifie que la plupart des OP ne bénéficient pas directement des aides spécifiques prévues pour le secteur; en outre, cela affaiblit le pouvoir de négociation des producteurs dans la chaîne d'approvisionnement. De plus, selon la Commission, le fait que les OP n'utilisent pratiquement pas les instruments de prévention et de gestion des crises montre qu'il est nécessaire de les améliorer.

En mars, M. Ciolos, commissaire européen, a en outre indiqué que, compte tenu des débats sur ce rapport au Conseil et au Parlement européen, la Commission continuerait de réfléchir au meilleur moyen d'adapter le cadre juridique existant afin d'améliorer les conditions qui prévalent dans le secteur des fruits et légumes tout en garantissant la neutralité budgétaire.

Le débat au Conseil sera organisé autour des questions suivantes préparées par la Présidence (doc. [8402/14](#)) :

- a) Comment le degré d'organisation dans le secteur des fruits et légumes pourrait-il mieux être encouragé dans l'UE?  
  
Comment le déséquilibre d'organisation dans le secteur des fruits et légumes entre états membres et/ ou régions pourrait-il être réduit?
- b) Les outils ou instruments actuels pourraient-ils être améliorés pour relever les défis identifiés par la Commission?  
  
Dans ce cas, quelles modifications et/ ou mesures complémentaires pourraient produire une amélioration durable pour la compétitivité des producteurs de l'UE?
- c) De quelle manière les ressources financières pourraient être mieux allouées tout en maintenant une neutralité budgétaire?
- d) Est-il déjà nécessaire à ce stade d'améliorer d'avantage l'utilisation des instruments pour la gestion et la prévention des crises?

## **DIVERS**

### **Système de quotas laitiers**

A la suite de la discussion qui s'est tenue lors du dernier Conseil Agriculture de mars sur "l'atterrissage en douceur" dans le secteur laitier dans le contexte de l'abolition du système des quotas laitiers la délégation autrichienne demande une clarification au Service Juridique du Conseil concernant la base légale du paiement du superprélèvement exigible en cas de dépassement des quotas après mars 2015, lorsque le système de quotas laitiers aura été aboli (8664/14).

### **Sècheresse à Chypre**

La délégation chypriote informera les ministres sur les conséquences pour l'agriculture de la sécheresse qui a affecté Chypre cet hiver (8054/1/14 REV 1).

Comme dans une grande partie du reste de l'est de la Méditerranée, l'hiver 2013/2014 a été exceptionnellement sec à Chypre. La sécheresse, combinée avec les difficultés économiques et financières actuelles et l'enveloppe financière réduite attribuée au développement rural risque de mettre beaucoup d'agriculteurs dans une situation difficile.

La délégation chypriote demande à la Commission de proposer des mesures adaptées et tangibles, y compris le recours possible à la réserve de crise prévue dans le règlement 1306/2013 sur le développement rural.

---